

## LE MINISTRE DES RESSOURCES EN EAU, HOCINE NECIB : « L'ADE prendra en charge les réseaux d'eau potable gérés par les communes d'ici à deux ans »

**Le ministre des Ressources en eau, Hocine Necib, a annoncé samedi à Alger que tous les réseaux d'eau potable gérés par les services communaux à travers 587 communes seront pris en charge par l'Algérienne des eaux (ADE) d'ici à deux ans.**

«Il a été convenu, en coordination avec le ministère de l'Intérieur et des collectivités locales, d'intégrer le service public de l'eau potable, assuré par les services communaux, dans l'Algérienne des eaux d'ici à deux ans», a précisé M. Necib lors d'une rencontre nationale des cadres du secteur des ressources en eau.

Pour ce faire, la Caisse de solidarité et de garantie des collectivités locales et les plans de développement des communes seront mis à contribution, a-t-il ajouté.

La décision d'élargissement du champ d'exploitation de l'ADE vise à unifier les systèmes de gestion du réseau au niveau national, à améliorer les prestations, à assurer un service professionnel et à réduire les charges qui pèsent sur les communes.

Actuellement, les réseaux d'eau potable sont gérés par l'ADE dans 851 communes (26 millions de citoyens), par des sociétés par action (plus de 7 millions de citoyens) dans 123 communes et par les services communaux dans 587 communes (près de 7 millions de citoyens).

### Réception de 9 nouveaux barrages fin 2018

Concernant le développement du réseau des infrastructures de base dans le secteur des ressources en eau, le ministre a précisé que 9 nouveaux barrages d'une capacité de stockage de 500 millions de mètres cubes seront réceptionnés fin 2018.

L'Algérie compte actuellement 75 barrages d'une capacité de stockage de plus de 8 milliards de mètres cubes auxquels s'ajoutent 11 stations de dessalement de l'eau de mer d'une capacité



de plus de 2 millions de mètres cubes par jour et 177 stations de traitement des eaux usées.

Malgré les investissements pour un montant dépassant les 3.000 milliards de dinars depuis 1999, certaines régions, notamment rurales et montagneuses, continuent de connaître des perturbations dans l'alimentation en eau potable, a dit le ministre, rappelant que l'alimentation régulière en eau potable comptait parmi les priorités du secteur.

Près de 73% de la population est approvisionnée quotidiennement en eau potable, contre 14% qui en bénéficie tous les deux jours et 13% tous les trois jours, selon les chiffres avancés par le ministre.

Pour atteindre cet objectif, M. Necib a insisté sur l'importance de hâter la réalisation des programmes d'investissement dans le secteur, notamment les grandes transformations devant profiter à plus de 7 millions d'habitants, et la modernisation des canalisations en vue de lutter contre les points noirs.

Le recul des revenus financiers de l'Algérie n'aura pas d'incidence sur le financement des projets arrêtés, inscrits parmi «les priorités» du Plan d'action du gouvernement, adopté récemment par le parlement, a affirmé le ministre.

Bien que le niveau des dépenses adopté par le secteur durant les années précédentes ne sera pas maintenu, néanmoins le financement des investissements visant à assurer l'approvision-

nement des citoyens en eau potable sera assuré, a déclaré M. Necib.

Il a appelé, par ailleurs, à l'intensification des efforts visant à mettre fin au phénomène des fuites d'eau et au piratage des canalisations d'eau potable, ajoutant qu'une réflexion était actuellement engagée sur les modalités de renforcer la police des eaux pour «rétablir l'autorité de l'Etat» dans ce domaine.

Plus de 6 000 cas de raccordement illicite aux réseaux d'alimentation en eau potable ont été enregistrés durant le premier semestre 2017, dont 3400 cas ont été traités et 2600 autres déferés à la justice, a ajouté le ministre.

Près de 80 000 fuites ont été réparées durant la même période, ce qui a permis la récupération de près de 8 millions mètres cube, selon les statistiques du ministère.

### Les tarifs de l'eau tributaires de la stratégie globale de subventionnement

Concernant l'éventualité d'augmenter les tarifs de l'eau, le ministre a indiqué qu'aucune décision n'a été prise dans ce sens, précisant toutefois que les tarifs demeuraient tributaires de la stratégie globale de subventionnement.

«La décision de réviser les prix n'est pas de notre ressort exclusif, car il s'agit là d'un produit subventionné, et par conséquent, une telle décision doit intervenir dans un cadre global que doit assurer le gouvernement pour revoir les méthodes de subventionnement à travers une stratégie concertée garantissant la justice sociales», a précisé le ministre.

Au sujet de l'irrigation agricole, le ministre a annoncé l'élaboration d'une feuille de route pour la création de nouvelles surfaces irriguées, en concertation avec le ministère de l'Agriculture.

Evocant les redevances de l'ADE auprès des communes estimées à 14 milliards DA, le ministre a assuré que le problème était en voie de règlement, précisant que les parties concernées avaient convenu des formules de paiement.

Hocine Necib déclare devant les cadres de son secteur

## Créances de l'ADE: 40 milliards de DA

Il est évident que la question du prix de revient de l'eau résonne comme un glas dans les oreilles des ménages à chaque saison de canicule synonyme de croissance de la consommation du liquide précieux. Une saison qui symbolise aussi une augmentation somme toute normale de la demande de l'eau potable. La bonne nouvelle, s'il en est ainsi, est que le ministre «revenant» des Ressources en eau, Hocine Necib, qui maîtrise les dossiers de l'heure d'un secteur aussi stratégique que celui des ressources hydriques, dément catégoriquement, une révision des prix de l'eau du moins pour cette saison estivale. Le prix de l'eau restera «soutenu», dit-il sans ambages. Cependant au train où vont les créances du secteur, tout peut arriver. Il n'empêche que pour l'heure, le ministre écarte le scénario d'une augmentation des prix de l'eau jusqu'à l'aboutissement de la consultation nationale. Il dira, en des termes sans équivoque, que si augmentation il y a, elle sera dans «une manière généralisée». Autrement dit, selon lui, il faudra attendre la prochaine «révision des subventions de l'eau». Cette dernière est actuellement l'objet de consultation nationale dont l'aboutissement seul servira à trancher définitivement sur une augmentation ou non des prix de l'eau. Le ministre du secteur parmi les stratégiques (il a

eu à le diriger au Gouvernement de Abdelmalek Sellal), est revenu dimanche sur la question des créances de l'entreprise étatique l'Algérienne des Eaux et les augmentations des tarifs de consommation de l'eau potable. D'emblée, le ministre qui a fait état d'une surconsommation de l'eau potable au cours de cette période caniculaire qui coïncide avec la saison de la chaleur et de ruée des estivants dont les émigrés sur les plages, a fait savoir que des créances sont détenues non seulement par les ménages domestiques mais aussi par les collectivités locales. «La demande en alimentation en eau potable augmente naturellement en été», a-t-il en effet souligné. "Si augmentation il y a, elle sera dans le cadre de l'action du gouvernement pour la révision des subventions", a-t-il ajouté allusion à un possible impact de ces créances sur le fonctionnement de l'entreprise ADE. Concernant les créances de l'ADE, le ministre dira qu'elles sont évaluées à 40 milliards de dinars, dont 14 auprès des collectivités». Le ministre reconnaît que la demande en alimentation en eau potable (AEP) augmente «naturellement» en été. Selon lui, le niveau de cette demande est de près de 25% comparativement au reste de l'année. Plus aucun doute, l'été est synonyme de sur-utilisation du liquide précieux aussi bien par les mé-

nages que par les collectivités dont les sièges d'APC et de wilaya sans oublier évidemment les usines et les complexes touristiques. Le ministre a déclaré dans ce sens qu'en ces temps de rigueur budgétaire et de diminution des ressources financières et de diminution des ressources financières, l'ADE (Algérienne Des Eaux) a mis au point un programme. Ce programme, explique-t-il, repose principalement sur le recouvrement des créances de l'ADE qui s'élèvent à près de 40 milliards de dinars, dont 14 milliards auprès des collectivités locales». A noter qu'une Commission intersectorielle présidée par le secrétaire général au ministère de l'Intérieur est installée à cet effet, tel qu'il a été précisé par le ministre des Ressources en eau, Hocine Necib, lors d'une réunion avec les cadres de son secteur. Il a également été question lors de cette réunion, des subventions dont celle des prix de l'eau qui restera soutenu, selon le ministre, du moins jusqu'à l'aboutissement de la consultation nationale sur les subventions. S'il y a augmentation, elle se fera d'une manière généralisée. Le ministre a, par ailleurs, souligné que tous les réseaux d'eau potable gérés par les services communaux à travers 567 communes seront pris en charge par l'ADE d'ici à deux ans. **B.Habib**